Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260413-202610_DELIB-DE

DELIBERATION
TARIFS VOITURE / TAXI

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 31 mars 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10	L'an deux mil VINGT SIX le 08 avril Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc .ALLANIC Christian. BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. BLANCHET Veronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie Absents : Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : MME CHERON Béatrice

Conformément au tarif mis en place par la Communauté de Communes et compte tenu de la convention signée entre la Mairie et AQTA pour la gestion des taxis, M. Le Maire propose d'appliquer les mêmes tarifs soit 2 € par personne avec un bagage inclus et 1 € par bagage supplémentaire. La gratuité sera accordée aux personnes se rendant sur le continent pour bénéficier de soins médicaux.

Le Maire,

MAIRIE DE HOEDIC (MORBIHAN)

Fait et délibéré à Hoëdic le 08 avril 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 13 avril 2026